



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

CIRCULAIRE N°086/FECAFOOT/SG/DDF/DCF/SG-LFJC/CSFR/23

A l'attention de :

- *Monsieur le Secrétaire Général de la Ligue de Football des Jeunes du Cameroun*
- *Messieurs les Secrétaires Généraux des Ligues Régionales et Départementales de Football*
- *Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs du championnat amateur*

Objet: Reversement des frais des licences, engagements, affiliations et recettes de la saison sportive 2023/2024.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la gestion du Championnat national des Jeunes, les recettes relatives à l'affiliation, à l'engagement des clubs et au paiement des licences des joueurs, dirigeants, entraîneurs, arbitres, ainsi que les amendes, les pénalités et les droits de libération des joueurs doivent impérativement être reversés dans le compte de la Fédération Camerounaise de Football domicilié à :

AFRILAND FIRST BANK (First Bank)

- SWIFT: **CCEICMCX**
- Code Banque: **10005**
- Code guichet : **00001**
- N° de compte : **05480441007**
- Clé : **51**
- Code IBAN : **CM21 10005 00001 0548041007 51**
- Intitulé compte : **FECAFOOT-RECETTE FOOTBALL JEUNES**

Nous attachons du prix au respect scrupuleux de la présente.

Fait à Yaoundé, le 06 juillet 2023

LE SECRETAIRE GENERAL



DJOUNANG Blaise

Ampliations :

- PDT/FECAFOOT ;
- DDF/FECAFOOT.

